ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 10 Décembre 2016

COMPTE-RENDU

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C - Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

MEMBRES PRÉSENTS

LIGUE	REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS DES CLUBS AFFILIES
ALSACE	Absent	Absent
AQUITAINE	BERNARD Pierre	MECH François
AUVERGNE LIMOUSIN	RUDELLE Jean-Louis	CHASTANET Maryse
BOURGOGNE	Absent	Absent
BRETAGNE	EMANUELLI Xavier	MICHEL Emmanuel
CENTRE	GONTERO Jean-Charles	Absent
CORSE	PICCIOLI Ange	GUIDONI Jean-Louis
GUADELOUPE	Absent	Absent
GUYANE	Absent	Absent
ILE DE France	LE BOVIC Félix	TILIKETE Rachid
LANGUEDOC ROUSSILLON	FONTANON Dominique	Absent
LORRAINE	MULLER Julien	Absent
MIDI PYRENEES	ROBINAUD Stéphane	LACOSTE Christophe
NOUVELLE CALEDONIE	Pouvoir	Pouvoir
NORMANDIE	LE FUR Patrick	GIGOT Jean-Claude
NORD PICARDIE	DUFOUR Pascal	DEREEPER Eric
PACA	LECLERC Eric	Absent
POITOU CHARENTES	MALZOPPI Yves	Absent
PAYS DE LOIRE	LAUTIER Guillaume	Absent
RHONE ALPES	PARBAUD Serge	FRAISSE Antoine
REUNION	Absent	Absent

Ligue	Licences	Voix	Suffrages Représentés	Clubs affiliés	Clubs représentés
ALSACE	895	15	0	6	0
BRETAGNE	910	16	16	5	5
AQUITAINE	1 462	18	18	13	0
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1 793	19	19	9	0
AUVERGNE LIMOUSIN	791	14	14	7	7
CORSE	474	11	11	7	7
BOURGOGNE	210	6	0	3	0
NORD PICARDIE	1 402	18	18	9	9
NORMANDIE	1 090	18	18	9	9
ILE-DE-FRANCE CHAMPAGNE-ARDENNES	5 616	27	27	39	39
LANGUEDOC- ROUSSILLON	829	15	15	3	0
PAYS-DE-LOIRE	1 365	18	18	9	0
LORRAINE FRANCHE-COMTE	689	13	13	5	0
PROVENCE-ALPES-COTE-D AZUR	3 214	22	22	12	0
MIDI-PYRENEES	1 124	18	18	10	10
GUYANE	95	3	0	1	0
NOUVELLE-CALEDONIE	507	12	12	3	3
POITOU-CHARENTES	1 365	18	18	10	0
LA REUNION	1 024	18	0	7	0
RHONE-ALPES	2 357	20	20	20	20
Totaux :	**27 214**	**319**	**277**	**187**	**109**

Le quorum (253) est atteint avec 386 voix sur 506 soit 76,28% des suffrages possibles.

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C - Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Membres des instances fédérales présents

BUREAU FEDERAL			
Jacques FONTAINE	Serge VIAUD	Jean-Denis BARBET	Jean-Michel GRASSER
Dominique FONTANON			

COMITE DIRECTEUR			
Xavier EMANUELLI	Pierre BERNARD	Catherine EZVAN	François PRINCE
Stéphane ROBINAUD	Jean-Louis RUDELLE	Jean-Luc DE ZEEUW	

Autres personnes présentes

Henri PREVOST	DTN (Intérim)
Jean-Luc GAILHAC	Commissaire aux comptes
Philippe BOSSON	CTN
Guillaume COSTE	CTN
Anne-Hélène GIRARD	Personnel fédéral
Christelle FORTIN	Personnel fédéral

DEROULEMENT

1. OUVERTURE À 09H30 PAR JACQUES FONTAINE DE LA F.F.SQUASH

Le Président Jacques FONTAINE remercie les personnes présentes et, le quorum (253 suffrages nécessaires) étant atteint avec 386 suffrages présents sur 506 suffrages possibles, déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

---

2. VOTE DES STATUTS FEDERAUX

Le projet de statuts a été envoyé avec la convocation. Conformément au cadre réglementaire en vigueur ce projet de texte est conforme :
Les statuts Fédéraux doivent être mis en conformité :

- à la Loi du 04 août 2014 relative à la représentation féminine au sein de ses instances avant les élections fédérales,
- aux statuts types qui imposent des élections fédérales avant le 31/12 de l'année suivant les Jeux olympiques.

Aucune remarque ou question relative à ce projet de texte n'est parvenue à la fédération avant la tenue de la présente assemblée.

Vote des nouveaux statuts fédéraux.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité le projet de statuts proposé par le Comité directeur soit par 386 voix sur 386. Les nouveaux Statuts fédéraux sont adoptés.

---

3. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le projet de Règlement Intérieur a été envoyé avec la convocation. Le Règlement Intérieur sera ainsi plus complet et intégrera désormais les dispositions réglementaires suivantes :

- Ajout des dispositions afférentes à l'interdiction de prise de position dans des paris sportifs.
- Installation d'un comité d'éthique.
- Ajout de la notion de « convention avec les Ligues ».
- Evolutions des modalités d'octroi de rétrocession aux ligues qui sont intégrées dans les conventions avec les Ligues selon le modèle préconisé par le ministère pour la convention d'objectifs.

Aucune remarque ou question relative à ce projet de texte n'est parvenue à la fédération avant la tenue de la présente assemblée.

Vote du Règlement Intérieur.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité le projet de Règlement Intérieur proposé par le Comité directeur par 386 voix sur 386. Le règlement Intérieur est adopté.

L'assemblée Générale Extraordinaire est close à 09H55.
Les nouveaux statuts fédéraux et le règlement Intérieur seront affichés sur le Site internet de la Fédération et feront l'objet d'une publication officielle ainsi que le présent compte-rendu.

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH
2, rue de Paris - 94 100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 55 12 34 90 / / Fax : 01 55 12 34 91
Site : www.ffsquash.com// E- mail : contact@ffsquash.com
Siret n° 323 428 128 00066 – APE 926C - Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981